

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à 18h30

LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2023

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, POULIQUEN Thierry, LÉON Marie-Pierre, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, LE CORRE Brivael, GUEGUEN Sabrina.

Absent(e)s excusé(e)s : OMER Élodie (pouvoir à QUENTRIC BOWMAN Morgane), CHEMINOT Patricia (pouvoir à CAM Jean-Yves), VIGNAUD Jennifer (pouvoir à LÉON Marie-Pierre).

Absent(e)s non excusé(e)s : TROËL Erwan, CADIOU Lauren

Secrétaire de séance : CAM Jean-Yves

La séance est ouverte à 18h31.

L'absence des conseillers : OMER Élodie, CHEMINOT Patricia, VIGNAUD Jennifer, TROËL Erwan et CADIOU Lauren est constatée. Les pouvoirs sont présentés.

Madame le Maire désigne Monsieur CAM Jean-Yves, secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 30 janvier 2023

Le procès-verbal du conseil du 30 janvier 2023 est approuvé à l'**unanimité**.

2- Adhésion à Ener'gence

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'énergie des bâtiments communaux et des véhicules et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 66 communes sur 101 communes de moins de 15 000 habitants.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,31 €/an.hab en 2023, soit 1 171.14 €/an (pour 894 habitants INSEE 2020) pour la commune de Ploudiry (proratisée à mars). Cette cotisation sera révisée chaque premier janvier suivant l'évolution de l'indice SYNTEC du mois d'Octobre de l'année précédente.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du **1^{er} mars 2023**, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Monsieur CAM Jean-Yves est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Madame la Maire explique à l'assemblée que cette adhésion permettra de faire avancer le projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, et le projet d'harmonisation des systèmes de chauffage présents dans les différents bâtiments (mairie et école à proximité), mais également sur la perte d'énergie et les travaux qui pourraient être envisagés sur les autres bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1^{er} mars 2023,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** Madame la Maire à inscrire au budget le montant des cotisations annuelles, et procéder à leurs versements.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Convention d'assistance technique en matière de voirie avec la CAPLD – Voirie 2023

Par délibération en date du 16 décembre 2013 (n°2013-134), la Communauté d'agglomération a décidé d'étendre ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures.

Le marché à bons de commandes en cours avec la société EUROVIA prend fin en juin 2023.

Pour PLOUDIRY, la mission d'assistance consiste en :

1 - La préparation d'un programme de travaux d'entretien/gros entretien de voirie définit comme suit :

- Elaboration du programme annuel d'investissement ou d'entretien/gros entretien
- Constitution des pièces techniques du dossier de consultation (CCTP, BPU, DE...)
- Suivi des travaux sous les aspects techniques et financiers ainsi que l'accompagnement du maître d'ouvrage à la rédaction des bons de commande, vérification des décomptes et des avenants (cette prestation n'intègre pas la gestion administrative et l'instruction comptable du marché).
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans la rédaction des procès-verbaux de réception dans le cadre du suivi des opérations de réception ainsi qu'un accompagnement durant la période de garantie de parfait achèvement.

Soit une prestation de 794,00 €

2 – Le suivi des travaux d'entretien/gros entretien

- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien

Soit une prestation de 0,00 €

3 – Le suivi de la passation du marché

Soit une prestation de 124,84 €

Le montant total de rémunération de la mission s'élève à 918,84 €

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le groupement de commandes, pour lequel l'entreprise EUROVIA est actuellement prestataire arrive à son terme au cours de l'année 2023, et devra être renouvelé. Les travaux de voirie 2023 sont également déterminés sur la commune, et programmés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le domaine de l'assistance technique voirie et infrastructures pour l'année 2023 ;
- **APPROUVE** le montant des prestations telles que prévus dans la convention ;
- **AUTORISE** le maire, ou à défaut son adjoint à signer la convention.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Questions et points divers

Il n'y a pas de points divers abordés lors de cette séance du 06 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance 18h57.

Signatures

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves CAM

La Maire,

Morgane QUENTRIC BOWMAN